



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/23
26 Octobre 2021



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-huitième réunion
Montréal, 15 – 19 novembre 2021¹

PLANS D'ACTIVITÉS DES AGENCES BILATÉRALES POUR 2022-2024

Introduction

1. Les agences bilatérales suivantes ont soumis des plans d'activités pour 2022-2024² à la 88^e réunion : Allemagne, Japon et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.³ Bien que l'Australie, l'Autriche et la France n'aient pas officiellement présenté de plan d'activités, le présent document contient un tableau de répartition des ressources pour ces pays sur la base des activités associées aux plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) approuvés en principe.

2. Les agences bilatérales concernées entendent mener des activités dans 15 pays visés à l'Article 5, à savoir : le Brésil, le Burkina Faso, la Chine, la Colombie, le Honduras, l'Inde, la République islamique d'Iran, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, Maurice, la Mongolie, la Namibie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Seychelles ; et une activité régionale pour les pays insulaires du Pacifique (PIC) d'une valeur de 5 660 768 \$ US. Un montant supplémentaire de 859 226 \$ US serait demandé pour la période postérieure à 2024, comme indiqué au tableau 1.⁴

¹ Des réunions en ligne et un processus d'approbation intersessions se tiendront en novembre et décembre 2021 à cause du coronavirus (COVID-19).

² Compte tenu des contraintes imposées par la pandémie de COVID-19, les commentaires du Secrétariat sur la soumission initiale des plans d'activités des agences bilatérales pour 2022-2024 ont été pris en compte dans le cadre de délibérations bilatérales et de nombreux échanges de messages électroniques. Tous les problèmes ont été résolus de manière satisfaisante.

³ Il est licite de considérer la coopération bilatérale comme contribution au Fonds multilatéral jusqu'à concurrence de 20 % de la contribution annuelle annoncée d'un pays au Fonds. Le Comité exécutif a décidé d'accorder une certaine souplesse quant à l'année d'imputation des projets bilatéraux, sous réserve que les agences bilatérales soumettent leurs plans de travail en temps voulu en début d'année, pour examen lors des délibérations sur les plans d'activités à la première réunion de l'année du Comité (décision 25/13(a)). Il est à noter que d'autres Parties non visées à l'Article 5, telles que le Canada, la République tchèque, la Finlande, Israël, l'Italie, la Pologne, le Portugal, la Fédération de Russie, l'Espagne, la Suède, la Suisse et les États-Unis d'Amérique n'ont pas soumis de plan d'activités au titre de la coopération bilatérale ; si elles le font, la valeur totale des activités bilatérales pourrait augmenter.

⁴ Toutes les activités postérieures à 2024 concernent la phase I approuvée des PGEH pour Maurice, la Namibie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Seychelles ; la phase II approuvée des PGEH pour le Kenya, le Lesotho et les PIC ; et le renforcement des institutions pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Tableau 1 : Répartition des ressources prévues par les plans d'activités des agences bilatérales pour 2022–2024 (\$ US)*

Description	2022	2023	2024	Total (2022–2024)	Total après 2024
Activités relatives aux HCFC					
PGEH approuvés	1 749 466	2 568 040	183 512	4 501 018	829 226
PGEH - phase III	0	422 650	0	422 650	0
Vérification du PGEH	0	60 000	0	60 000	
Sous-total des activités liées aux HCFC	1 749 466	3 050 690	183 512	4 983 668	829 226
Activités relatives aux HFC					
Plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC (KIP) — PRP	277 100	0	0	277 100	0
KIP	0	0	400 000	400 000	0
Sous-total des activités relatives aux HFC	277 100	0	400 000	677 100	0
Activités standard					
Renforcement des institutions	0	0	0	0	30 000
Sous-total des activités standard	0	0	0	0	30 000
Total	2 026 566	3 050 690	583 512	5 660 768	859 226

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

OBSERVATIONS

3. Le Secrétariat a examiné les plans d'activités de chacune des agences bilatérales, formulé des observations sur plusieurs activités proposées et évalué la valeur des activités par rapport aux contributions annuelles annoncées.⁵

Australie

4. Le tableau 2 présente la répartition des ressources prévue par le plan d'activités de l'Australie pour 2022-2024. En supposant que le niveau des contributions annoncées soit similaire à celui de la période 2018-2020, 20 % de la contribution annuelle annoncée par l'Australie pour 2022 s'élève à 1 177 933 \$ US.

Tableau 2 : Allocation de ressources pour l'Australie (\$ US)*

Description	2022	2023	2024	Total (2022–2024)	Total après 2024
Activités relatives aux HCFC					
PGEH approuvés	0	0	0	0	152 497
Total	0	0	0	0	152 497

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

Autriche

5. Le tableau 3 présente la répartition des ressources prévue par le plan d'activités de l'Autriche pour 2022-2024. En supposant que le niveau des contributions annoncées soit similaire à celui de la période 2018-2020, 20 % de la contribution annuelle annoncée par l'Autriche pour 2022 s'élève à

⁵ En l'absence d'une décision des Parties sur le niveau de reconstitution du Fonds multilatéral pour la période triennale 2021-2023, et compte tenu de la décision XXXII/1, le barème des contributions au Fonds multilatéral pour 2021-2023 a été retenu au même niveau que celui de la période triennale 2018-2020.

362 900 \$ US ou 1 088 700 \$ US pour la période triennale 2021-2023. Compte tenu de la soumission à la 88^e réunion (391 833 \$ US) si elle est approuvée comme prévu, et des valeurs ajustées des plans d'activités pour 2023 (783 667 \$ US), l'Autriche dépasserait de 86 800 \$ US les 20 % de la contribution annoncée pour la période triennale 2021-2023. La surprogrammation potentielle a été portée à l'attention du Gouvernement autrichien et sera traitée une fois que les Parties auront convenu du niveau de reconstitution du Fonds multilatéral pour la période triennale 2021-2023.

Tableau 3 : Répartition des ressources pour l'Australie (\$ US)*

Description	2022	2023	2024	Total (2022–2024)	Total après 2024
Activités relatives aux HCFC					
PGEH approuvés	0	783 667	0	783 667	0
Total	0	783 667	0	783 667	0

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

France

6. Le tableau 4 présente la répartition des ressources prévue par le plan d'activités de la France pour 2022–2024. En supposant que le niveau des contributions annoncées soit similaire à celui de la période 2018-2020, 20 % de la contribution annuelle annoncée par la France pour 2022 s'élève à 2 449 100 \$ US.

Tableau 4 : Répartition des ressources pour la France (\$ US)*

Description	2022	2023	2024	Total (2022–2024)	Total après 2024
Activités relatives aux HCFC					
PGEH approuvés	0	671 075	0	671 075	99 685
Total	0	671 075	0	671 075	99 685

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

Allemagne

7. Le tableau 5 présente la répartition des ressources prévue par le plan d'activités de l'Allemagne pour 2022–2024.

Tableau 5 : Répartition des ressources pour l'Allemagne (\$ US)*

Description	2022	2023	2024	Total (2022–2024)	Total après 2024
Activités relatives aux HCFC					
PGEH approuvés	1 749 466	1 045 498	183 512	2 978 476	577 044
PGEH - phase III	0	422 650	0	422 650	0
Vérification du PGEH	0	60 000	0	60 000	0
Sous-total des activités liées aux HCFC	1 749 466	1 528 148	183 512	3 461 126	577 044
Activités relatives aux HFC					
KIP — PRP	85 000	0	0	85 000	0
KIP	0	0	400 000	400 000	0
Sous-total des activités relatives aux HFC	85 000	0	400 000	485 000	0
Activités standard					
Renforcement des institutions	0	0	0	0	30 000
Sous-total des activités standard	0	0	0	0	30 000
Total	1 834 466	1 528 148	583 512	3 946 126	607 044

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

8. Le plan d'activités de l'Allemagne comprenait les activités suivantes :
- Les étapes I et II approuvées des PGEH pour un montant de 3,56 millions de \$ US, dont 2,98 millions de \$ US pour 2022-2024 ; le Secrétariat propose un ajustement en augmentant de 666 018 \$ US pour 2022-2024, afin de refléter les montants approuvés en principe dans le cadre des accords des PGEH respectifs ;
 - La phase III du PGEH d'un pays qui ne consomme pas de faibles volumes, pour un montant de 422 650 \$ US en 2023, conformément à la décision 84/46(e) ;⁶
 - La préparation d'un KIP⁷ pour un pays (la Papouasie-Nouvelle-Guinée) d'un montant de 85 000 \$ US en 2022 ; ce pays n'a pas ratifié l'Amendement de Kigali, mais a soumis la lettre requise indiquant l'intention du gouvernement de faire tout son possible pour ratifier l'Amendement ;
 - Des KIP pour quatre pays (le Burkina Faso, le Libéria, Maurice et la-Papouasie-Nouvelle-Guinée), pour un montant de 400 000 \$ US ; conformément à la décision 84/46(g),⁸ un pays (la Papouasie-Nouvelle-Guinée) n'a pas ratifié l'Amendement de Kigali et a été retiré du plan d'activités ;
 - Un projet de renforcement des institutions pour un pays (la Papouasie-Nouvelle-Guinée) d'un montant de 30 000 \$ US après 2024 ; le Secrétariat propose un ajustement en diminuant ce montant de 30 000 \$ US pour supprimer les valeurs après 2024 ; et
 - La vérification du PGEH pour deux pays (Maurice et la Papouasie-Nouvelle-Guinée) pour un montant de 60 000 \$ US en 2023. Étant donné que le financement de ces activités a déjà été inclus dans le budget de vérification des PGEH dans le plan d'activités consolidé pour 2022-2024,⁹ le Secrétariat propose un ajustement en diminuant de 60 000 \$ US le montant en 2023.
9. Le tableau 6 présente les résultats des ajustements proposés par le Secrétariat au plan d'activités de l'Allemagne.

Tableau 6 : Résultats des ajustements apportés au plan d'activités de l'Allemagne (\$ US)*

Description	2022	2023	2024	Total (2022-2024)	Total après 2024
Activités relatives aux HCFC					
PGEH approuvés	2 307 607	1 153 375	183 512	3 644 494	577 044
PGEH - phase III	0	422 650	0	422 650	0

⁶ L'inclusion de la phase III des PGEH dans le plan d'activités est autorisée uniquement pour les pays dont les objectifs de réduction sont inférieurs aux objectifs de conformité 2025.

⁷ Le financement de l'élaboration de plans nationaux de mise en œuvre visant à satisfaire aux obligations initiales de réduction des HFC en vue de l'élimination progressive des HFC pourrait être fourni au plus tôt cinq ans avant ces obligations, après qu'un pays eut ratifié l'Amendement de Kigali et sur la base de lignes directrices qui seront approuvées à l'avenir (décision 79/46(b)(iii)). En outre, la décision 84/46(f) a permis d'inclure des activités de préparation à la réduction progressive des HFC dans le plan d'activités pour les pays qui n'avaient pas ratifié l'Amendement de Kigali, mais qui avaient soumis une lettre indiquant l'intention de leur gouvernement de faire tout son possible pour ratifier l'Amendement de Kigali. Les lignes directrices pour la préparation des KIP ont été approuvées à la 87^e réunion (décision 87/50).

⁸ Cette décision permet l'inclusion du KIP dans le plan d'activités uniquement pour les pays ayant ratifié l'Amendement de Kigali.

⁹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/22.

Description	2022	2023	2024	Total (2022–2024)	Total après 2024
Vérification du PGEH	0	0	0	0	0
Sous-total des activités liées aux HCFC	2 307 607	1 576 025	183 512	4 067 144	577 044
Activités relatives aux HFC					
KIP — PRP	85 000	0	0	85 000	0
KIP	0	0	300 000	300 000	0
Sous-total des activités relatives aux HFC	85 000	0	300 000	385 000	0
Activités standard					
Renforcement des institutions	0	0	0	0	0
Sous-total des activités standard	0	0	0	0	0
Total	2 392 607	1 576 025	483 512	4 452 144	577 044

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

10. En supposant que le niveau des contributions annoncées soit similaire à celui de la période 2018-2020, 20 % de la contribution annuelle annoncée par l'Allemagne pour 2022 s'élève à 3 220 267 \$ US ou 9 660 800 \$ US pour la période triennale 2021-2023. Compte tenu des approbations effectuées à la 87^e réunion (1 102 511 \$ US), des soumissions déposées à la 88^e réunion (3 214 121 \$ US si approuvées telles quelles), et de l'ajustement des valeurs du plan d'activités pour 2022 et 2023 (3 968 632 \$ US), l'Allemagne ne dépassera pas 20 % des contributions annoncées pour la période triennale 2021-2023.

Japon

11. Le tableau 7 présente la répartition des ressources prévue par le plan d'activités du Japon pour 2022-2024. En supposant que le niveau des contributions annoncées soit similaire à celui de la période 2018-2020, 20 % de la contribution annuelle annoncée par le Japon pour 2022 s'élève à 4 879 033 \$ US.

Tableau 7 : Répartition des ressources pour le Japon (\$ US)*

Description	2022	2023	2024**	Total (2022–2024)
Activités relatives aux HCFC				
PGEH approuvés	0	67 800	0	67 800
Total	0	67 800	0	67 800

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

** Il n'y a pas d'activités après 2024.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

12. Le tableau 8 présente la répartition des ressources du plan d'activités du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour 2022-2024. En supposant que le niveau des contributions annoncées soit similaire à celui de la période 2018-2020, 20 % de la contribution annuelle annoncée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour 2022 s'élève à 2 249 500 \$ US.

Tableau 8 : Répartition des ressources pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (\$ US)*

Description	2022	2023	2024**	Total (2022–2024)
Activités relatives aux HFC				
KIP — PRP	192 100	0	0	192 100
Total	192 100	0	0	192 100

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

** Il n'y a pas d'activités après 2024.

13. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a prévu 339 000 \$ US pour la préparation d'un KIP¹⁰ pour un pays (le Honduras).

Ajustements aux plans d'activités des agences bilatérales pour 2022–2024

14. Les ajustements réalisés sur les plans d'activités des agences bilatérales pour 2022-2024 ont été basés sur les décisions correspondantes du Comité exécutif. De nouveaux ajustements pourraient s'avérer nécessaires selon la décision prise par les Parties concernant le niveau de reconstitution du Fonds multilatéral pour la période triennale 2021-2023¹¹

15. Après réalisation des ajustements proposés ci-dessus, la valeur totale des plans d'activités des agences bilatérales pour 2022–2024 s'élève à 6 166 786 \$ US, comme indiqué au tableau 9. Ces ajustements ont été reportés dans le plan d'activités consolidé du Fonds multilatéral pour 2022–2024.¹²

Tableau 9 : Répartition des ressources dans les plans d'activités ajustés des agences bilatérales pour 2022–2024 (\$ US)*

Description	2022	2023	2024	Total (2022–2024)	Total après 2024
Activités relatives aux HCFC					
PGEH approuvés	2 307 607	2 675 917	183 512	5 167 036	829 226
PGEH - phase III		422 650		422 650	
Vérification du PGEH		0		0	
Sous-total des activités liées aux HCFC	2 307 607	3 098 567	183 512	5 589 686	829 226
Activités relatives aux HFC					
KIP — PRP	277 100			277 100	
KIP			300 000	300 000	
Sous-total des activités relatives aux HFC	277 100	0	300 000	577 100	0
Activités standard					
Renforcement des institutions				0	0
Sous-total des activités standard	0	0	0	0	0
Total	2 584 707	3 098 567	483 512	6 166 786	829 226

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

RECOMMANDATION

16. Le Comité exécutif voudra peut-être prendre note des plans d'activités des agences bilatérales pour 2022-2024 soumis par les gouvernements de l'Allemagne, du Japon et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord figurant au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/23.

¹⁰ Voir note de bas de page 7.

¹¹ En l'absence d'une décision des Parties sur le niveau de reconstitution du Fonds multilatéral pour la période triennale 2021-2023, et compte tenu de la décision XXXII/1, le budget indicatif de répartition des ressources des plans d'activités pour 2021-2023 a été retenu au même niveau de reconstitution que celui de la période triennale 2018-2020. Cette question est traitée dans le plan d'activités consolidé 2022-2024 du Fonds multilatéral (UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/22).

¹² UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/22